

Vérifiez si la salle est libre

Prenez connaissance de la charte ci-après. Merci ! (La salle du haut est désormais réservée à l'Église des jeunes)

Dans votre mail, salledeparoisse1083@gmail.com merci de nous communiquer les renseignements suivants :

Nom de l'association, personne responsable, N° de téléphone

Si vous souhaitez faire un don à la paroisse,

Banque Raiffeisen Lausanne – Haute-Broye – Jorat
CCP: 10-8060-7
IBAN CH76 8045 1000 0045 14573
1003 Lausanne



CHARTRE POUR L'UTILISATION DE LA SALLE DE PAROISSE

- 1- L'utilisation de la salle est réservée prioritairement aux activités d'Église, aux associations locales, et aux particuliers résidant dans la paroisse du Jorat*
- 2- Réservation : la disponibilité de la salle peut être consultée sur [le site de la paroisse](#)
La demande de réservation doit être faite auprès de salledeparoisse1083@gmail.com ou directement depuis le site. Si vous venez pour la première fois, merci de nous fournir les renseignements listés page suivante.
- 3- La salle de paroisse est mise gracieusement à disposition. Selon leurs possibilités, les usagers peuvent faire un don sur le compte de la paroisse.
- 4- Seule la salle du rez-de-chaussée peut être prêtée.
- 5- Capacité d'accueil : maximum 30 personnes
- 6- Activités impossibles : sport, bals.
- 7- Utilisation de la cuisinette possible, capacités très limitées.
- 8- Interdiction de fumer à l'intérieur des locaux.
- 9- Accès à la salle interdit aux animaux, même tenus en laisse, à l'exception des chiens des personnes non voyantes.
- 10- L'utilisateur s'engage à rendre les locaux et le mobilier propres, et à les remettre selon leur disposition initiale après chaque occupation. Il évacue lui-même les déchets.

*Carrouge ; Corcelles-le-Jorat ; Ferlens ; Les Cullayes ; Mézières ; Montpreveyres ; Ropraz ; Servion ; Vucherens ; Vulliens.

Mézières, le 21 janvier 2020

Pour le Conseil de paroisse

